

Rendez-vous du Toit - 26 janvier 2010

Découverte du Pôle d'Hébergement d'Urgence (PHU) dans les locaux du Centre d'Accueil Municipal (CAM) de Grenoble.

Une vingtaine de personnes bénévoles ou sympathisantes d'Un Toit Pour Tous reçues par les salariés du PHU dont le directeur Mr Chevallier et son adjointe, Michèle Butard.

Au sein du PHU sont regroupées trois entités : le Centre d'Accueil Municipal, le Pôle d'Accueil et d'Orientation et le dispositif hôtelier.

Le CAM est financé en majorité par l'Etat en tant que CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) mais aussi par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Grenoble fortement impliqué dans l'hébergement et l'insertion, ce qui constitue une originalité historique sur le territoire français. Le CAM est le premier maillon de l'hébergement d'urgence à la suite de l'appel au 115 (appel obligatoire pour être reçu au CAM). Si la personne accueillie n'est pas déjà suivie par un(e) assistant(e) social(e) elle est orientée vers le PAO.

Le CAM dispose actuellement de 55 lits répartis dans des petits dortoirs (3 à 5 places) dans deux ailes du bâtiment, une consacrée aux hommes, l'autre aux femmes et aux enfants.

Les hommes en bonne santé sont hébergés de 17h à 8h, les femmes et les enfants peuvent rester dans la journée ; à partir de 23h les veilleurs assurent le 115. Sont servis sur place un petit-déjeuner et un dîner. Les personnes hébergées doivent signer et respecter un règlement intérieur, premier « cadre » d'une vie sociale.

Le CAM assume également, grâce à des partenaires, un certain nombre de missions sanitaires (soins infirmiers, permanence psychologique, partenariat avec le CHU) et de loisirs (animations par des jeunes d'Uni-cités, Maison des Jeux, yoga, Relais lecture avec les Bibliothèques de Grenoble).

La situation de l'accueil est très tendue, plus du fait du rallongement des procédures que de l'augmentation du nombre de demandeurs : l'hébergement d'urgence dure de plus en plus longtemps car l'insertion (en particulier par le travail) est de plus en plus longue à obtenir.

Un projet de changement d'implantation est en cours d'étude avec à la clef une dizaine de lits supplémentaires.

La mission du PAO est d'accueillir les personnes sans assistance sociale, de les répartir dans les différentes structures d'hébergement en fonction des places disponibles, puis, pour les « droits communs », de les orienter vers une solution d'insertion. Pour ceux qui peuvent disposer d'un minimum de ressources, des commissions statuent sur leur prise en charge par l'hébergement temporaire dans les structures ayant une convention avec le PAO (actuellement 87 places).

Le dispositif hôtelier vient apporter un complément d'hébergement : 80% est financé par le Conseil Général et s'adresse aux familles, 20% par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et concerne les demandeurs d'asile. Il s'agit de chambres d'hôtel * ou** (impossible de cuisiner) et de résidences hôtelières (plus commode). Pour les familles le dispositif passe par le 115 et l'accord du CAM, pour les demandeurs d'asile c'est une solution d'attente avant d'obtenir une place en CADA (Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile). A noter que, sous la pression des associations, le Conseil Général prend aussi en charge les familles « déboutées » avec enfants au titre de la protection de l'enfance. Le nombre de places à l'hôtel a nettement diminué (de plus de 600 personnes à presque 300, de 220 chambres à 95), ceci grâce à la recherche d'autres solutions. La Relève a proposé des hébergements et Un Toit Pour Tous mis en route le projet Atoll qui utilise des friches ou réserve foncières de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local).